



## Solutions contre le commerce illicite de tabac

Les membres de la Communauté du commerce suisse en tabacs prennent très au sérieux la menace du commerce de tabac illégal. Et bien que son ampleur en Suisse soit faible en comparaison internationale, ils s'engagent activement en faveur de mesures efficaces visant à prévenir et à combattre le commerce illégal. Le succès de ces démarches dépend toutefois de leur coordination internationale, impliquant une étroite collaboration entre l'industrie et les autorités douanières et de poursuite pénale.

Dans de nombreux marchés déjà, des technologies ont été mises en place à des fins de traçabilité (sécurisation de la chaîne de distribution), d'authentification (identification d'originaux et de contrefaçons) et de contrôle de production (surveillance des quantités produites).

La législation existante donne à l'Administration fédérale des douanes de vastes compétences en matière de surveillance de l'importation et de l'exportation et de contrôle des quantités fabriquées et imposées. La Suisse est ainsi bien positionnée dans la lutte contre le commerce illégal de produits du tabac.





## Faits et chiffres

### Causes

Le commerce illégal est une menace transfrontalière à prendre au sérieux, qui concerne autant les pays en développement qu'industrialisés. Il menace potentiellement tous les secteurs dont les produits présentent des différences internationales au niveau de l'imposition et du prix, donc également l'industrie des cigarettes. Dans le domaine des produits du tabac, le commerce illégal comprend les contrefaçons ainsi que la contrebande et concerne essentiellement les cigarettes, forme la plus fréquente de la consommation de tabac.

En règle générale, le commerce illégal est le fait d'organisations criminelles transnationales qui dégagent des marges élevées en vendant sur des marchés fortement rémunérateurs des produits contrefaits ou des marchandises acquises sur des marchés à bas prix. L'écart de prix peut encore être accentué par les variations des taux de change. Les ressources dont disposent les autorités de poursuite pénale sont souvent limitées, et la dimension transnationale de l'activité constitue un défi supplémentaire.

Il est donc aussi important d'expliquer la situation aux consommatrices et consommateurs et de les y sensibiliser. Ces derniers ne sont pas toujours conscients que les produits de contrebande sont souvent d'une qualité suspecte et qu'en acquérant de telles marchandises, ils cautionnent des organisations criminelles.

### Ampleur du commerce illégal de cigarettes

En raison de son taux d'imposition du tabac et de ses frais salariaux et de production relativement élevés, la Suisse est un potentiel pays de destination et non d'origine en termes de contrebande de cigarettes.

La part de produits du tabac vendus illégalement ou contrefaits reste toutefois faible en Suisse. L'administration fédérale des douanes (AFD) l'estime à nettement moins de 5% des cigarettes consommées<sup>1</sup>. Une étude réalisée par KPMG chiffre cette proportion pour 2014 à 2,3% [2], un taux nettement inférieur à ceux des pays voisins. En outre, la situation en Suisse est stable, aucune augmentation du nombre de cigarettes non destinées au marché suisse n'ayant été constatée au cours des cinq dernières années.

L'industrie suisse du tabac produit environ 75% de ses cigarettes pour l'exportation. L'AFD contrôle toutes les exportations, qui sont par ailleurs mentionnées de manière transparente par quantité et pays destinataire dans la statistique du commerce extérieur. Au cours des dix dernières années, aucun cas de contrebande de cigarettes produites en Suisse n'a été porté à la connaissance des autorités suisses. Cela notamment grâce à l'efficacité des mesures de contrôle et de prévention appliquées.

A l'échelle européenne, en 2013, la part de commerce illégal de produits du tabac sur le volume global a affiché pour la première fois une tendance à la baisse. La moyenne européenne se situe à 10,4%<sup>2</sup>. Les Etats européens perdent toutefois ainsi chaque année environ 11 milliards d'euros en recettes fiscales et douanières. Les importations légales émanant du trafic touristique entre les pays présentant de fortes différences d'imposition et de prix restent quant à elles élevées.

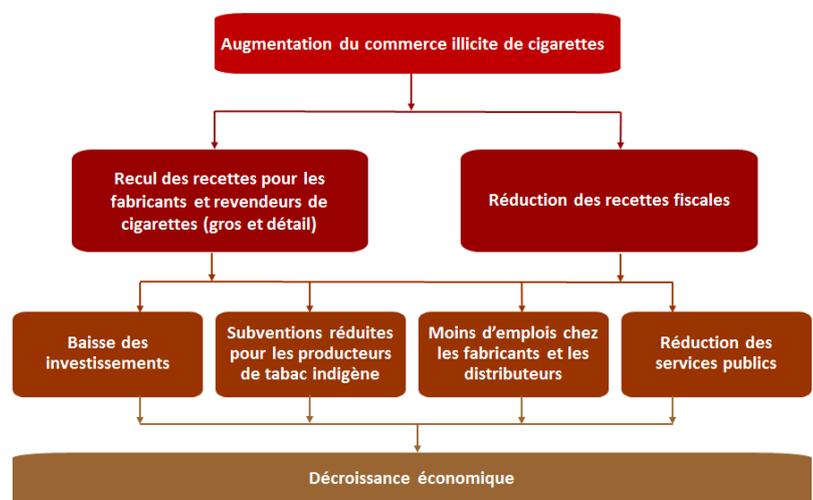
*En Suisse, la proportion de cigarettes « illégales » est estimée à 2,3% de la consommation totale de cigarettes. Ce chiffre est nettement inférieur à celui de l'Union européenne, où la moyenne est de 10,4%. [Chiffres 2014, KPMG]*

### Conséquences

Dans les pays touchés, le commerce illégal de produits du tabac engendre des conséquences négatives à tous les niveaux de la société : augmentation de la criminalité, pertes de recettes fiscales pour l'Etat, réductions de chiffres d'affaires – de la production au commerce de détail – et, finalement, perte d'emplois.

Cela dit, les consommatrices et consommateurs sont eux aussi concernés, car ils sont trompés sur la qualité et la provenance des marchandises. Les producteurs de tabac doivent satisfaire à des normes qualitatives et réglementaires strictes. Or, les cigarettes de contrebande sont souvent transportées et stockées dans des conditions d'hygiène déplorables, ce qui nuit à la qualité des produits. Les cigarettes contrefaites sont fabriquées et vendues au mépris des exigences légales et des normes de qualité.

Les fabricants de cigarettes ont pour leur part investi des sommes considérables dans le développement, la qualité et la réputation de leurs produits. Ces efforts sont sapés par la mise en circulation de produits contrefaits et de contrebande, ce qui se répercute négativement sur l'image de marque et le chiffre d'affaires.



Les conséquences économiques négatives du commerce illégal de cigarettes (Source : KPMG)

<sup>1</sup> Réponse du Conseil fédéral à l'interpellation Diener 14.3062 : «La loi sur les produits du tabac comme base pour la lutte contre la contrebande et la contrefaçon»

<sup>2</sup> KPMG, Project SUN : A study of the illicit cigarette market, 2014 (2015)



## Mesures contre le commerce illégal de cigarettes

### Collaboration avec les autorités

#### En Suisse

Les fabricants internationaux établis en Suisse collaborent étroitement avec les autorités compétentes afin de prévenir et combattre le commerce illégal. Dans cette perspective, l'administration fédérale des douanes (AFD) a signé dès 2006 avec les trois principaux fabricants de cigarettes des déclarations d'intention visant à réduire ou à éliminer le trafic illicite et la contrefaçon de cigarettes. Depuis, outre les mécanismes de contrôle prescrits sur le plan légal, un échange d'informations régulier entre les différents fabricants et l'AFD a été établi. Cet échange concerne les développements nationaux et internationaux en matière des canaux de vente, les dissimulations dans les moyens de transport et les sites de production illégaux ainsi que les caractéristiques de sécurité et les méthodes de détection. Sur demande, les autorités peuvent accéder aux données disponibles. Ceci a aidé les autorités policières et douanières suisses, dans plusieurs cas, lors d'enquêtes, à identifier des produits saisis ainsi que leurs destinations de livraison.

#### Dans l'Union européenne

Depuis 2004, les fabricants de cigarettes ont conclu avec l'UE différents accords de coopération qui définissent des conditions-cadres globales à long terme pour la lutte contre le commerce illégal de cigarettes. Les principaux points en sont les suivants :

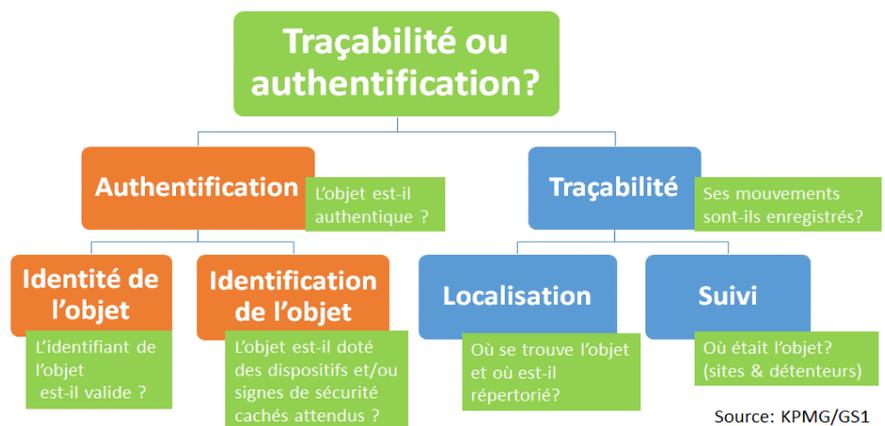
- Mesures de traçabilité et de localisation aidant les autorités de poursuite pénale au-delà des frontières ainsi qu'un système global d'échange d'informations en cas de saisies
- Limitation des volumes des ventes à la réalité de la demande
- Vente seulement à des clients sélectionnés et contrôlés

Algirdas Semeta, commissaire de l'UE responsable de la fiscalité, des douanes, des statistiques, de l'audit et de la lutte antifraude, s'est dit satisfait des résultats positifs de la coopération : «Tous les indicateurs montrent que les accords induisent une baisse du commerce illégal et contribuent efficacement aux efforts déployés par l'UE dans ce domaine.» (Source : discours du 7 octobre 2014 devant le Parlement européen)

| DEFI              | SOLUTION   |
|-------------------|--|
| Contrebande       | ✓ Track & Trace                                    |
| Contrefaçon       | ✓ Authentification                                 |
| Collecte d'impôts | ✓ Contrôle des volumes produits et contrôle fiscal |

### Technologies de traçabilité et d'authentification

Les fabricants internationaux établis en Suisse utilisent à l'échelle internationale différentes technologies de prévention et de lutte contre le commerce illégal. Afin de sécuriser la chaîne de distribution, des systèmes «Track & Trace» apportent une contribution décisive en matière de traçabilité, précisément dans les potentiels pays d'origine de contrefaçons et d'articles de contrebande. De nombreux pays – dont la Suisse – recourent à des technologies d'authentification des produits.



#### Technologie «Track & Trace» pour une traçabilité sans faille

Les systèmes de traçabilité permettent d'enregistrer les mouvements du produit le long de la chaîne de livraison (Track) et donc de déterminer rétrospectivement quel a été le cheminement du produit le long de cette chaîne (Trace). Dans le cadre de la lutte contre le commerce illégal, ces systèmes sont d'une grande aide pour les autorités douanières et de poursuite pénale car ils permettent de déterminer où un produit légal à l'origine a probablement versé dans l'illégalité. Pour que les systèmes «Track & Trace» puissent contribuer efficacement à la lutte contre la contrebande de cigarettes, il est important de les mettre en œuvre avant tout dans les potentiels pays d'origine de cigarettes de contrebande.

#### Authentification des produits

Pour lutter contre les contrefaçons, les producteurs de cigarettes suisses utilisent une technologie d'authentification désormais généralisée à l'ensemble des cigarettes destinées à la Suisse. Etabli depuis 2007, ce système utilise des normes ouvertes et est compatible à l'échelle internationale. Le lieu de production et le marché de destination peuvent ainsi être facilement consultés pour chaque paquet de cigarettes mis en circulation en Suisse.

Les autorités – notamment l'administration fédérale des douanes – disposent ainsi d'un précieux instrument de contrôle supplémentaire.



## Campagnes d'information et sensibilisation

Les consommatrices et consommateurs peuvent contribuer à la lutte contre le commerce illégal, en veillant à l'authenticité et en s'assurant de l'origine des produits qu'ils achètent. L'organisation Stop Piracy effectue un travail d'information et de sensibilisation du public aux risques et aux conséquences de la contrebande et de la contrefaçon.

<http://www.stop-piracy.ch>

*Photo : Exposition „Stop Piracy“ à l'aéroport de Zurich :  
Les voyageurs sont rendus attentifs à la problématique de la piraterie de  
produits – y compris la contrefaçon de cigarettes*



## WHO FCTC Art. 15

*Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la lutte antitabac (CCLAT – en anglais WHO FCTC)*

A l'heure actuelle, la Suisse remplit déjà les exigences de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (FCTC) en ce qui concerne la lutte contre la contrebande et les contrefaçons. Le Conseil fédéral a confirmé que la ratification de cette convention ne nécessite aucune révision des dispositions légales régissant ce domaine. (Source : réponse du Conseil fédéral à l'interpellation de la conseillère aux Etats Verena Diener 14.3062).



## A propos de la Communauté du commerce suisse en tabacs

La Communauté du commerce suisse en tabacs est l'organisation faitière des entreprises et organisations actives dans le commerce de gros et de détail de produits du tabac. Elle représente les intérêts de ses membres envers les autorités et le public. La Communauté du commerce suisse en tabacs soutient le renforcement et la préservation de l'ordre économique basé sur l'économie privée. Elle s'engage en faveur d'une réglementation des produits du tabac modérée et raisonnable. La Communauté du commerce suisse en tabacs représente 25 entreprises et organisations membres qui emploient plus de 4'000 personnes en Suisse.

## Contact

Communauté du commerce suisse en tabacs  
Effingerstrasse 1  
3001 Berne

Tel +41 31 390 25 55  
Fax +41 31 390 25 56

[office@verbands-management.ch](mailto:office@verbands-management.ch)  
[www.swiss-tobacco.ch](http://www.swiss-tobacco.ch)